

**Association Française de Développement
des Véloroutes et Voies Vertes (AF3V)**

Délégation Grand Sud-Ouest

C% Association Vélo

Association VELO pour le développement
du cyclisme urbain

2, rue de la Daurade 31000 Toulouse

Tel: 05 61 11 87 09

Toulouse, le 26 Janvier 1999

à Mr Martin Malvy

Président

Conseil Régional de Midi-Pyrénées

22, av du Maréchal Juin

31077 Toulouse Cedex 4

Objet: demande d'un programme
régional de Véloroutes et Voies Vertes
(contrat de Plan Etat-Région 2000-2006)

Monsieur le Président,

L'AF3V, Association Française de développement des Véloroutes et Voies vertes, regroupe les individus et les associations qui agissent pour la mise en place d'itinéraires cyclables à longue distance.

En Septembre 1998 l'AF3V et l'Association Vélo vous ont demandé d'agir pour un itinéraire cyclable le long du canal des Deux Mers ("Voie Verte des Deux Mers"), et pour un schéma directeur des Véloroutes et Voies Vertes en Midi-Pyrénées (notre lettre du 14-09-98).

Le C.I.A.D.T. du 15-12-98 a décidé d'inscrire le "Schéma national des Véloroutes et Voies Vertes" parmi les projets de développement susceptibles de recevoir le soutien de l'Etat, dans le cadre du prochain contrat de Plan Etat-Région en cours de préparation, sur la période 2000-2006 (voir décision du CIADT et cahier des charges ci-joints).

Cette décision de l'Etat montre le grand intérêt économique et social (création d'emplois) du projet de réseau d'itinéraires cyclables d'intérêt national, et des itinéraires régionaux qui pourront être reliés à ce réseau.

Elle nous amène à vous contacter à nouveau, puisque, à la suite de notre première démarche, aucune initiative n'a été prise par le Conseil Régional au cours des quatre mois qui viennent de s'écouler.

L'AF3V et l'Association Vélo vous demandent d'élaborer rapidement, dans le cadre de la préparation du contrat de plan Etat-Région, un programme régional de Véloroutes et Voies Vertes, s'inscrivant dans le "Schéma national de Véloroutes et Voies Vertes".

Ce programme devrait retenir les deux grands itinéraires qui figurent sur la carte du réseau d'intérêt national:

- la "Voie Verte des Deux Mers", itinéraire cyclable en majorité en site propre, puisqu'il utilise le chemin de halage du canal latéral à la Garonne et du canal du Midi;
- un itinéraire cyclable reliant Montauban à Brive et Limoges, via Cahors et Souillac, qui serait à définir, certainement sur petites routes tranquilles, et qui pourrait s'appeler: "Véloroute Garonne-Quercy-Limousin".

Comme nous vous le demandions déjà dès le 14/09/98, nous souhaitons que la région Midi-Pyrénées joue un rôle pilote, au niveau inter-régional, pour développer la "Voie Verte des Deux Mers".

La lecture du cahier des charges annexé à la décision du CIADT montre (cf les § 6 et 7) que, dans les cas où l'itinéraire concerne plusieurs régions, l'Etat souhaite qu'une coordination inter-régionale se mette en place, à l'initiative du Préfet de Région. Une région moteur est de toute évidence aussi nécessaire.

Il est d'autre part prévisible que le montant des aides attribuées par l'Etat sera proportionné au dynamisme et à l'importance des projets proposés par la Région.

Nous espérons pouvoir collaborer avec vos services, lors de la préparation du programme régional de Véloroutes et Voies Vertes.

Nous vous avons déjà fourni, en annexe de notre lettre du 14-09-98, des propositions détaillées d'aménagement de la "Voie Verte des Deux Mers". Ces propositions sont confortées par le cahier des charges retenu par l'Etat pour les Véloroutes et Voies Vertes, notamment en termes de sécurité, de continuité et de qualité du revêtement.

Nous sommes disposés à vous fournir assez vite des propositions détaillées concernant l'axe Montauban-Souillac, en réalisant, en liaison avec les cyclistes locaux, un repérage de l'itinéraire et un descriptif des aménagements nécessaires, afin que l'itinéraire retenu corresponde aux vœux des usagers cyclistes.

Le programme régional de Véloroutes et Voies Vertes devrait retenir aussi d'autres Véloroutes et Voies Vertes, d'intérêt régional, comme celles que nous proposons dans notre lettre du 14-09-98.

Le choix de tels itinéraires régionaux, qui pourraient être financés par l'Etat au contrat de plan qui suivra le prochain 2000-2006, aurait l'avantage de lancer des projets dans tous les Départements, alors que les itinéraires d'intérêt national ne concernent que la Haute-Garonne, le Tarn-et-Garonne et le Lot.

De ce point de vue (couverture géographique complète de la région), il devrait s'agir, **au minimum**, des trois axes suivants:

- une "Véloroute Garonne-Pyrénées-Adour", traversant le Gers et les Hautes-Pyrénées;
- une "Véloroute vallée du Tarn", traversant le Tarn et l'Aveyron, et reliant vers Mende l'axe national Clermont-Ferrand/Montpellier;
- une Voie Verte "Boussens-St Girons-Foix", traversant l'Ariège (ancienne voie ferrée désaffectée), reliée à la "Véloroute Garonne-Pyrénées-Adour".

Espérant que vous comprendrez l'enjeu pour l'avenir d'une décision rapide et énergique en faveur des Véloroutes et Voies Vertes, l'AF3V souhaiterait être informée de la suite que vous donnerez à cette demande, et associée à l'élaboration du programme de Midi-Pyrénées.

En vous remerciant, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs,

Mr Julien SAVARY
Délégué Régional de l'AF3V, Président de l'Association Vélo

PJ: - Dépliant de présentation de l'AF3V
- article "Le Monde" du 21/11/98
- Décision du C.I.A.D.T. du 15-12-98 "Schéma national de véloroutes et voies vertes"
- cahier des charges pour le schéma national de véloroutes et voies vertes + carte du schéma national des véloroutes.

- carte et tableau sur l'état d'avancement de la "Voie Verte des Deux Mers"
(situation fin 98)

Copies à:

- Mr Alain BENETEAU, Vice-Président du Conseil Régional de Midi-Pyrénées
- Mme Marie-Françoise MENDEZ, Vice-Présidente du Conseil Régional de Midi-Pyrénées
- Mr Lucien SANCHEZ, Conseiller Régional de Midi-Pyrénées
- Mr Pierre COHEN, Député, Président de la Commission inter-territoriale du canal des Deux Mers
- Mr Jean-Luc MOUDENC, Conseiller Régional de Midi-Pyrénées (commission inter-territoriale du canal des Deux Mers)
- Mr A. TRIGANO, Conseiller Régional de Midi-Pyrénées (Commission Tourisme)
- Mr Jean-Louis CHAUZY, Président du Conseil Economique et Social de Midi-Pyrénées
- Mr Alain BIDOUE, Préfet de la région Midi-Pyrénées (contrat de plan)
- Mr Dominique BAUDIS, Maire de Toulouse
- Mr Jacques BOUSQUET, Président du Comité Régional du Tourisme de Midi-Pyrénées
- Mr le Directeur du Comité Régional du Tourisme de Midi-Pyrénées

Copies à (suite):

- Mr Pierre IZARD, Président du Conseil Général de la Haute-Garonne
- Mr Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général du Tarn-et-Garonne
- Mr Jean MILHAU, Président du Conseil Général du Lot
- Mr Jean PUECH, Président du Conseil Général de l'Aveyron
- Mr Robert NAUDI, Président du Conseil Général de l'Ariège
- Mr Philippe MARTIN, Président du Conseil Général du Gers
- Mr Thierry CARCENAC, Président du Conseil Général du Tarn
- Mr François FORTASSIN, Président du Conseil Général des Hautes-Pyrénées
- Mr Roland GARRIGUES, Maire de Montauban
- Mr Bernard DAGEN, Maire de Castelsarrasin
- Mr Robert LAGREZE, Maire de Montech
- Mr Jean-Paul NUNZI, Maire de Moissac
- Mr Jean-Michel BAYLET, Maire de Valence-d'Agen
- Mr Guy PECOU, Président de la Chambre de Commerce de Montauban
- Mr Philippe DEVEAUX, Président de la Ligue Pyrénées de Cyclotourisme (FFCT)
- Mr A. SCHOELL, CETE du Sud-Ouest
- Mr Pascal BEER DEMANDER, chef du service Environnement Conseil Régional de Midi-Pyrénées

- Mr Pierre COHEN, Député, Président de la Commission inter-territoriale du canal des Deux Mers

- Mr Pierre COHEN, Député, Président de la Commission inter-territoriale du canal des Deux Mers